

Ils ont fini par le tuer – Communiqué de l'ACIM

Publié le 10 juillet 2019 · 5 min de lecture



Quelques jours après l'arrêt des soins de leur fils, ses parents, Viviane et Pierre Lambert, ont déclaré : « La mort de Vincent est désormais inéluctable. Elle lui a été imposée à lui comme à nous. Si nous ne l'acceptons pas, nous ne pouvons que nous résigner dans la douleur, l'incompréhension, mais aussi dans l'espérance » (Le Figaro du mardi 9 juillet 2019). **Vincent est mort ce jeudi matin, 11 juillet, au centre hospitalier de Reims, victime d'un véritable assassinat à peine déguisé.**

Donnez-lui Seigneur le repos éternel, et que votre lumière luise à jamais sur lui.



L'exécution de Vincent Lambert officialise le concept de « *vie ne valant pas la peine d'être vécue* ». Hitler avait chargé le Dr Brandt du programme d'élimination des handicapés et des incurables ; lequel ira jusqu'à la mise à mort des personnes hospitalisées depuis plus de trois mois. Ce qui est arrivé à Vincent ouvre une porte que seul un miracle réussira à refermer. La conception utilitariste de la vie ne saurait faire dépenser de l'argent pour entretenir l'existence des plus vulnérables d'entre nous. Voilà qui nous mène droit à l'euthanasie.

Pourtant médicalement parlant le cas de Vincent Lambert pose de multiples questions. Il a été présenté comme étant dans un état végétatif. Un légume est-il capable de pleurer, d'ouvrir les yeux quand on l'appelle ? Est-il inconscient comme on nous le raconte ? Or même si c'était le

cas, il a été découvert que 15 % des personnes dites en état végétatifs ou inconscientes, réalisent très bien ce qui se passe autour d'elles. (*The New England Journal of Medicine* du 27 juin 2019). L'imagerie médicale montre que si ces personnes sont incapables de bouger, elles peuvent tout à fait comprendre ce qui se dit autour d'elles. D'où les pleurs de Vincent quand il a compris qu'on allait mettre fin à ses jours. Maître Jérôme Triomphe me faisait remarquer que Vincent était plus ou moins réactif selon les moments et que les examens pratiqués notamment à Liège l'avaient été à un moment où il était très fatigué. Il convenait de faire ces tests d'imagerie médicale de manière répétée, si possible dans la même journée.

En ce qui concerne la paraplégie (paralysie des quatre membres), d'importants progrès ont été réalisés tout récemment par la neurologie. La célèbre revue *The Lancet* présente le 4 juillet dernier la technique dite de « transferts de nerfs » ou neuroprothèse et aussi celle des tendons. 14 patients tétraplégiques ont ainsi récupéré la mobilité de leurs membres supérieurs. Les résultats ont été considérés comme excellents.

De plus les chercheurs de l'Impérial Collège de Londres ont identifié une protéine appelée CBP (CREB-Binding-Protéine) capable de stimuler l'expression de divers gènes permettant d'augmenter la capacité de régénération des nerfs endommagés. Le neuroscientifique français, Grégoire Courtine avec une équipe Suisse, avait réussi à faire remarcher plusieurs patients tétraplégiques en réalisant une stimulation électrique de leur moelle épinière par voie épidurale (*Revue Nature* du 21/10/2018). L'université du Minnesota (Pr Uzma Samadani, de New York) depuis 2010 stimule la moelle épinière lésée par les traumatismes graves. Cette technique a abouti à une récupération rapide des paralysies. À l'Université de Lausanne des réussites importantes ont été obtenus par des électrodes implantées au niveau de la moelle épinière (31/10/2018). Enfin depuis 2016, à la suite du succès obtenu au Centre de réhabilitation de l'université de Californie du Sud par injection de cellules souches à tropisme nerveux, un certain nombre d'équipes mondiales s'est lancé dans cette technique.

Tôt ou tard, Vincent Lambert aurait pu bénéficier de ces protocoles de soins. Son état cérébral aurait pu s'améliorer ; on sait que les neurones sont remplacés très vite ; ceci jusqu'à un âge avancé. Mais un certain nombre de conditions sont nécessaires dont la stimulation par la parole, les mouvements, la kinésithérapie au niveau des membres, la sortie de l'isolement. Or Vincent a été littéralement abandonné par les médecins de Reims, séquestré dans sa chambre ; ne bénéficiant d'aucun traitement en dehors d'une stomie, abouchement de l'estomac à la peau. Ceci permettant l'alimentation.

Normalement le médecin est tenu par la déontologie à donner les soins connus en rapport avec l'état de son patient. Cela n'a pas été le cas. Toutes les techniques décrites ci-dessus auraient pu être utilisées un jour passé ou futur pour Vincent Lambert. Cela n'a pas été fait.

Il fallait qu'il meure afin de pouvoir justifier l'élimination future des handicapés. C'est toujours le premier pas qui compte.

Dr Jean-Pierre DICKES, Président ACIM

Le 09 juillet 2019

Sources : Association catholique des Infirmières et Médecins /La Porte Latine du 10 juillet 2019

Source : laportelatine.org/activite/associations/ils-ont-fini-par-le-tuer-communique-de-lacim

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France